



**BNP PARIBAS**

---

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Premier semestre 2005**

# SOMMAIRE

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>1</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2005</b>	<b>4</b>
<b>BILAN AU 30 JUIN 2005</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2003 AU 30 JUIN 2005</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS ÀU PREMIER SEMESTRE 2005</b>	<b>8</b>

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

<b>1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS</b>	<b>9</b>
1.a Transition du Compte de résultat au premier semestre 2004	9
1.b Principaux reclassements effectués conformément aux normes IFRS 2004 et aux règles de présentation adoptées en France	10
1.c Principaux retraitements opérés conformément aux normes IFRS 2004	12
1.d Transition des capitaux propres au 30 juin 2004	17
<b>2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE</b>	<b>19</b>
2.a Principes comptables appliqués aux états financiers de l'exercice 2004	19
2.b Principes comptables appliqués à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2005	29
2.c Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	39
<b>3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2005</b>	<b>40</b>
3.a Marge d'intérêts	40
3.b Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	41
3.c Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	42
3.d Produits et charges des autres activités	43
3.e Coût du risque	44
3.f Impôt sur les bénéfices	44
<b>4. INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	<b>45</b>
<b>5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>48</b>
5.a Evolution du capital et résultat par action	48
5.b Périmètre de consolidation	51
5.c Regroupement d'entreprises	59
5.d Informations complémentaires relatives à l'opération Galeries Lafayette	59

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE

## PREAMBULE

### **Normes comptables applicables**

Les états financiers, objet du présent document, comprennent les états financiers de synthèse ainsi que certaines notes annexes qui leurs sont attachées (les Etats Financiers), publiés selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les nouvelles normes comptables internationales sont applicables aux comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles devraient être adoptées au sein de l'Union Européenne à la date du 31 décembre 2005.

Le Groupe a fait l'hypothèse que l'Union Européenne serait en mesure d'adopter avant le 31 décembre 2005 l'amendement à la norme IAS 39 publiée en juin 2005 par l'IASB afin de permettre la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation et faisant l'objet de couvertures des dérivés incorporés par des instruments financiers dérivés. Cet amendement permet d'alléger le coût des contraintes de la norme IAS 39 pour justifier de l'efficacité des couvertures sans pour autant avoir d'effet significatif sur le résultat de la période. Son application a été anticipée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005 dans une optique de cohérence avec le référentiel comptable qu'il est prévu d'utiliser pour l'ensemble de l'exercice 2005.

### **Etats financiers consolidés de référence pour les publications de l'exercice 2005**

Afin de mettre à disposition toute l'information significative nécessaire à la compréhension des données financières publiées au titre des périodes intermédiaires trimestrielles et en particulier celles relatives au 2<sup>ème</sup> trimestre et au 1<sup>er</sup> semestre 2005, le Groupe publie, simultanément au présent document, un document intitulé « Etats financiers consolidés de référence pour les publications de l'exercice 2005 », qui présente l'ensemble des états financiers relatifs à l'exercice 2004, déjà publiés en normes françaises, et retraités en suivant les prescriptions des normes IFRS adoptées par l'Union Européenne et applicables en 2004.

Ce document d'états financiers consolidés de référence présente également les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS 2004 opérés sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le compte de résultat de l'exercice 2004 et le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que ceux opérés sur le bilan et les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4.

Le présent document et le document d'états financiers consolidés de référence doivent être lus simultanément.

### **Comparabilité des états financiers**

Compte tenu des publications antérieures faites en normes comptables françaises au titre de 2003 et 2004, des retraitements IFRS opérés sur les états financiers de l'exercice 2004 et des effets relevant de

l'application (non rétro-active) en 2005 des normes IAS 32 (Instruments Financiers : Informations à fournir et Présentation), IAS 39 (Instruments Financiers : Comptabilisation et Evaluation) et IFRS 4 (Contrats d'Assurance), les règles suivantes de présentation des états de synthèse et des notes annexes en période de transition ont été retenues :

### ✓ *Compte de résultat*

Le compte de résultat du premier semestre 2005 et les notes annexes qui lui sont attachées sont établis conformément à l'ensemble du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Ce référentiel IFRS complet est désigné sous la dénomination IFRS-EU dans les Etats Financiers présentés ci-après. Les données du premier semestre 2004 présentées à titre de comparaison ont été retraitées en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 : ce référentiel IFRS est désigné sous la dénomination IFRS 2004 dans les Etats Financiers présentés ci-après.

La présentation du compte de résultat est conforme aux nouvelles dénominations et aux nouvelles classifications du référentiel IFRS, selon le format recommandé par le Conseil National de la Comptabilité. Dans ce cadre, la banque a utilisé dès 2004 la terminologie introduite par la norme IAS 39 pour qualifier au sein du compte de résultat les éléments relatifs aux opérations du portefeuille de négociation et aux différents portefeuilles de titres.

Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS 2004 opérés sur le compte de résultat du premier semestre de l'exercice 2004 font l'objet d'une présentation spécifique en note 1 : « Effets de la première application des normes IFRS ».

Cette note présente également les principales différences de principe existant entre les normes IFRS 2004 et les normes comptables françaises.

### ✓ *Bilan*

Le bilan au 30 juin 2005 est établi conformément au référentiel IFRS-EU. Le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2005 présenté à fin de comparaison est retraité aux normes IFRS-EU, tel que présenté dans le document d'états financiers consolidés de référence.

### ✓ *Capitaux propres*

Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2003 et le 30 juin 2005 incorpore l'effet des ajustements opérés en application des normes IFRS en vigueur respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### ✓ *Principes comptables*

Le résumé des principes comptables retenus par le Groupe BNP Paribas dans le cadre du référentiel IFRS 2004 (y compris les normes françaises continuant de s'appliquer, notamment sur les instruments financiers, dans le cadre de ce référentiel), puis des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 se substituant en 2005 aux normes comptables françaises correspondantes pour constituer le référentiel IFRS-EU, est présenté en note 2.



## COMPTES DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2005

En millions d'euros,	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés <sup>(1)</sup>	3.a	13 948	11 456
Intérêts et charges assimilées <sup>(1)</sup>	3.a	(10 161)	(7 710)
Commissions (produits) <sup>(1)</sup>		3 959	3 507
Commissions (charges) <sup>(1)</sup>		(1 685)	(1 323)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat <sup>(2)</sup>	3.b	2 354	1 775
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(3)</sup>	3.c	1 019	920
Produits des autres activités	3.d	10 755	8 579
Charges des autres activités	3.d	(9 415)	(7 429)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>10 774</b>	<b>9 775</b>
Charges générales d'exploitation		(5 997)	(5 453)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		(341)	(398)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 436</b>	<b>3 924</b>
Coût du risque	3.e	(212)	(463)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 224</b>	<b>3 461</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		176	194
Gains nets sur autres actifs immobilisés		116	52
Variation de valeur des écarts d'acquisition			6
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>4 516</b>	<b>3 713</b>
Impôt sur les bénéfices	3.f	(1 152)	(907)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>3 364</b>	<b>2 806</b>
Intérêts minoritaires		188	202
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>3 176</b>	<b>2 604</b>
Résultat par action	5.a	3,84	3,08
Résultat dilué par action	5.a	3,82	3,07

(1) En référentiel IFRS-EU, les commissions sont considérées comme un complément d'intérêts concourant à la formation du taux effectif d'intérêt conformément aux prescriptions d'IAS 39, et sont donc comptabilisées en marge d'intérêts. En référentiel IFRS 2004, elles ont été maintenues en commissions, la norme IAS 39 n'étant pas applicable en 2004.

(2) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation.

(3) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

# BILAN AU 30 JUIN 2005

En millions d'euros	30 juin 2005	1er janv. 2005
<b>ACTIF</b>		
Caisse, banques centrales, CCP	10 088	6 888
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	669 117	539 510
Instruments financiers dérivés de couverture	3 318	2 581
Actifs disponibles à la vente	92 431	75 225
Prêts et créances sur les établissements de crédit	41 751	40 983
Prêts et créances sur la clientèle	273 841	244 228
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	115	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 037	26 650
Actifs d'impôts courants et différés	1 150	2 129
Comptes de régularisation et actifs divers	79 913	41 332
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 784	2 720
Immeubles de placement	4 595	4 551
Immobilisations corporelles	8 664	8 159
Immobilisations incorporelles	1 177	1 175
Ecarts d'acquisition	7 020	6 328
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 213 001</b>	<b>1 002 459</b>
<b>DETTES</b>		
Banques centrales, CCP	405	256
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	587 691	457 093
Instruments financiers dérivés de couverture	794	450
Dettes envers les établissements de crédit	110 108	100 188
Dettes envers la clientèle	222 116	205 962
Dettes représentées par un titre	90 762	77 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1 077	1 022
Passifs d'impôts courants et différés	1 629	1 653
Comptes de régularisation et passifs divers	66 183	33 978
Provisions techniques des sociétés d'assurance	71 931	70 043
Provisions pour risques et charges	3 977	3 983
Dettes subordonnées	15 915	13 042
<b>Total Dettes</b>	<b>1 172 588</b>	<b>965 267</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<i>Capital et réserves liées</i>	11 434	12 109
<i>Réserves consolidées</i>	16 533	11 719
<i>Résultat de la période, part du groupe</i>	3 176	4 939
Total capital, réserves consolidées, et résultat de la période, part du groupe	31 143	28 767
Gains et pertes latents ou différés, part du groupe	4 349	3 560
<b>Total Part du groupe</b>	<b>35 492</b>	<b>32 327</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>4 921</b>	<b>4 865</b>
<b>Total capitaux propres consolidés</b>	<b>40 413</b>	<b>37 192</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 213 001</b>	<b>1 002 459</b>

# TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2003 AU 30 JUIN 2005

en millions d'euros	Part du groupe				Total capital et réserves
	Capital et réserves liées	Actions de préférence et assimilées	Elimination des titres auto-détenus	Réserves et résultat de la période	
Capitaux propres au 31 décembre 2003 en normes françaises	12 823		(1 905)	18 005	28 923
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2003</b>				(1 212)	(1 212)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 en normes françaises	12 823	-	(1 905)	16 793	27 711
<b>Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2004 (1)</b>			(64)	(680)	(744)
Capitaux propres au 1er janvier 2004 aux normes IFRS 2004	12 823	-	(1 969)	16 113	26 967
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :</b>					
Augmentation de capital	10				10
Opération de réduction de capital	(966)		966		-
Elimination des titres auto-détenus			(1 327)	(38)	(1 365)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			(79)	85	6
	(956)	-	(440)	47	(1 349)
<b>Gains ou pertes latents du 1er semestre 2004</b>					
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
<b>Autres variations</b>				68	68
<b>Résultat du 1er semestre 2004</b>				2 604	2 604
Capitaux propres au 30 juin 2004 aux normes IFRS 2004	11 867	-	(2 409)	18 832	28 290
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :</b>					
Augmentation de capital	242				242
Elimination des titres auto-détenus			(284)	(23)	(307)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
	242	-	(284)	(23)	(65)
<b>Gains ou pertes latents du 2nd semestre 2004</b>					
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
<b>Autres variations</b>				(12)	(12)
<b>Résultat du 2nd semestre 2004</b>				2 335	2 335
Capitaux propres au 31 décembre 2004 aux normes IFRS 2004	12 109	-	(2 693)	21 132	30 548
<b>Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2005</b>			32	(1 813)	(1 781)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS-EU avant affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	19 319	28 767
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2004</b>				(1 659)	(1 659)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 aux normes IFRS 2004 après affectation du résultat	12 109	-	(2 661)	17 660	27 108
<b>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires :</b>					
Augmentation des capitaux propres	16	1 114			1 130
Réduction des capitaux propres	(691)		691		-
Elimination des titres auto-détenus			(248)	(42)	(290)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			37	4	41
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-
	(675)	1 114	480	(38)	881
<b>Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires</b>					-
<b>Gains ou pertes latents du 1er semestre 2005</b>					
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat					-
Effet de la variation des parités monétaires					-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-
	-	-	-	-	-
<b>Autres variations</b>				(22)	(22)
<b>Résultat du 1er semestre 2005</b>				3 176	3 176
Capitaux propres au 30 juin 2005 aux normes IFRS-EU	11 434	1 114	(2 181)	20 776	31 143

(1) Par application des normes IFRS aux comptes consolidés, il a été procédé à l'inscription définitive des écarts de conversion existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans les réserves consolidées du Groupe.



Part du groupe (suite)					Intérêts minoritaires			Total des capitaux propres consolidés
Ecarts de conversion	Ecarts sur actifs disponibles à la vente	Ecarts sur instruments de couverture	Total gains/pertes latents ou différés	Part du groupe	Réserves et résultat de la période	Gains/pertes latents ou différés	Total intérêts minoritaires	
(602)			(602)	28 321	5 019		5 019	33 340
			-	(1 212)	(324)		(324)	(1 536)
(602)	-	-	(602)	27 109	4 695	-	4 695	31 804
602			602	(142)	66		66	(76)
-	-	-	-	26 967	4 761	-	4 761	31 728
			-	10			-	10
			-	-			-	-
			-	(1 365)			-	(1 365)
			-	6			-	6
-	-	-	-	(1 349)	-	-	-	(1 349)
(5)			(5)	(5)		42	42	37
(6)			(6)	(6)			-	(6)
(11)	-	-	(11)	(11)	-	42	42	31
			-	68			-	68
				2 604	200		200	2 804
(11)	-	-	(11)	28 279	4 961	42	5 003	33 282
			-	242			-	242
			-	(307)			-	(307)
			-	-	(157)		(157)	(157)
-	-	-	-	(65)	(157)	-	(157)	(222)
(137)			(137)	(137)		(149)	(149)	(286)
(24)			(24)	(24)			-	(24)
(161)	-	-	(161)	(161)	-	(149)	(149)	(310)
			-	(12)	4		4	(8)
				2 335	212		212	2 547
(172)	-	-	(172)	30 376	5 020	(107)	4 913	35 289
	3 296	436	3 732	1 951	(44)	(4)	(48)	1 903
(172)	3 296	436	3 560	32 327	4 976	(111)	4 865	37 192
			-	(1 659)	(211)		(211)	(1 870)
(172)	3 296	436	3 560	30 668	4 765	(111)	4 654	35 322
			-	1 130			-	1 130
			-	-			-	-
			-	(290)			-	(290)
			-	41			-	41
			-	-	(43)		(43)	(43)
-	-	-	-	881	(43)	-	(43)	838
			-	-	(30)		(30)	(30)
	849	96	945	945		(6)	(6)	939
	(532)		(532)	(532)			-	(532)
410			410	410		158	158	568
(33)		(1)	(34)	(34)			-	(34)
377	317	95	789	789	-	152	152	941
			-	(22)			-	(22)
				3 176	188		188	3 364
205	3 613	531	4 349	35 492	4 880	41	4 921	40 413

# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2005

En millions d'euros	Note	1er semestre 2005	1er semestre 2004
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>4 516</b>	<b>3 713</b>
<b>Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres éléments</b>		<b>229</b>	<b>1 289</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		366	395
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		(25)	(6)
Dotations nettes aux provisions		3 167	3 645
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(176)	(194)
Produits nets des activités d'investissement		(110)	(24)
(Produits) pertes nets des activités de financement		(161)	54
Autres mouvements		(2 832)	(2 581)
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités</b>		<b>(4 495)</b>	<b>6 105</b>
Augmentation nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit		5 623	12 744
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle		(6 700)	(2 414)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(2 699)	(3 258)
Diminution nette de la trésorerie liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(347)	(11)
Impôts versés		(372)	(956)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>		<b>250</b>	<b>11 107</b>
Augmentation nette de la trésorerie liée aux acquisitions et cessions d'entités consolidées	5.c	227	490
Diminution nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		(397)	(411)
<b>(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(170)</b>	<b>79</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 285)	(2 928)
Autre augmentation de trésorerie résultant des activités de financement		4 386	288
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>2 101</b>	<b>(2 640)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>399</b>	<b>64</b>
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>2 580</b>	<b>8 610</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>7 346</b>	<b>5 117</b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		6 634	5 227
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		712	(110)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>9 926</b>	<b>13 727</b>
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP		9 682	12 896
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit		244	831
<b>AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>		<b>2 580</b>	<b>8 610</b>

# NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

## 1. EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

### 1.a TRANSITION DU COMPTE DE RESULTAT AU PREMIER SEMESTRE 2004

En millions d'euros,	Normes françaises	Réaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	2 994		761	(9)	3 746
Commissions	2 309		(175)	50	2 184
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation	2 477	(2 477)			
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat <sup>(1)</sup>		2 477	(706)	4	1 775
Revenus des titres à revenu variable	185	(185)			
Gains nets sur opérations liées au portefeuille de placement et assimilés	278	(278)			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>		463	478	(21)	920
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	(4)		4		
Marge technique et financière des entreprises d'assurance	881		(881)		
Produit net des autres activités	254		895	1	1 150
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>9 374</b>	<b>-</b>	<b>376</b>	<b>25</b>	<b>9 775</b>
Charges générales d'exploitation	(5 274)		(31)	(148)	(5 453)
Dotations aux amortissements et provisions	(376)		(17)	(5)	(398)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 724</b>	<b>-</b>	<b>328</b>	<b>(128)</b>	<b>3 924</b>
Coût du risque	(460)		1	(4)	(463)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 264</b>	<b>-</b>	<b>329</b>	<b>(132)</b>	<b>3 461</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence	104			90	194
Gains nets sur autres actifs immobilisés	604		(406)	(146)	52
Résultat exceptionnel	(77)		77		
Amortissement des écarts d'acquisition	(181)			187	6
Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	45			(45)	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>3 759</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(46)</b>	<b>3 713</b>
Impôt sur les bénéfices	(944)			37	(907)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 815</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9)</b>	<b>2 806</b>
Intérêts minoritaires	200			2	202
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>2 615</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(11)</b>	<b>2 604</b>

(1) En référentiel IFRS 2004, les *instruments financiers à la valeur de marché par résultat* comprennent exclusivement les instruments financiers du portefeuille de négociation.

(2) En référentiel IFRS 2004, les *actifs financiers disponibles à la vente* comprennent les titres du portefeuille de placement, les titres de participation et entreprises liées non consolidées, ainsi que les autres titres détenus à long terme.

Le format de compte de résultat recommandé par le Conseil National de la Comptabilité n'ayant pas retenu de maintenir les rubriques de résultat relevant des normes françaises pour caractériser les gains ou pertes relatifs aux instruments entrant dans le champ d'application d'IAS 39, la Banque a utilisé, pour la présentation du compte de résultat au premier semestre 2004, les appellations recommandées, et précisé dans le tableau de transition les réaffectations opérées entre les rubriques relevant des normes françaises et les rubriques désormais consacrées aux IFRS.

## 1.b PRINCIPAUX RECLASSEMENTS EFFECTUES CONFORMEMENT AUX NORMES IFRS 2004 ET AUX REGLES DE PRESENTATION ADOPTEES EN FRANCE

En millions d'euros,	Reclassement du résultat exceptionnel	Reclassement des résultats de cession sur immobilisations financières	Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance	Reclassement des intérêts sur titres de transaction à revenu fixe	Enregistrement des produits nets de location simple en produits nets des autres activités
Intérêts et produits assimilés	1		179	672	(102)
Commissions					(109)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat <sup>(1)</sup>			(9)	(672)	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>		406	74		
Autres produits et charges d'exploitation bancaire					(4)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance			(881)		
Produit net des autres activités	(30)		637		215
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>(29)</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges générales d'exploitation	(32)				
Dotations aux amortissements et provisions	(16)				
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>(77)</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Coût du risque					
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(77)</b>	<b>406</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains nets sur autres actifs immobilisés		(406)			
Résultat exceptionnel	77				
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôt sur les bénéfices					
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Reclassement du résultat exceptionnel

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant le résultat exceptionnel du 1<sup>er</sup> semestre 2004 (qui représente une charge de 77 millions d'euros) pour 32 millions d'euros en « Charges générales d'exploitation » principalement du fait des charges comptabilisées au titre des projets relatifs à l'adoption des normes comptables IFRS et à la préparation des nouvelles modalités de calcul du ratio de solvabilité, pour 16 millions d'euros aux « Dotations aux amortissements et provisions », et pour 30 millions d'euros en « Produit net des autres activités », lié aux commissions sur des contrats de crédit-bail.

### Reclassement du résultat sur cession des immobilisations financières

Les résultats de cession sur immobilisations financières présentés en normes françaises sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » sont désormais classés, selon les normes IFRS, au sein du « Produit net bancaire » (406 millions d'euros). Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe, ainsi que sur cessions des titres consolidés encore inclus dans le périmètre de consolidation au moment de leur cession, sont maintenus sous la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés ».

### Ventilation de la marge financière des entreprises d'assurance

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant la marge technique et financière des sociétés d'assurance (881 millions d'euros) afin de les regrouper avec les éléments de même nature de l'activité bancaire. Celle-ci se décompose en « Produit net des autres activités » pour 637 millions d'euros, en « Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente » pour 74 millions d'euros et en « Intérêts et produits assimilés » pour 179 millions d'euros ».

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	TOTAL Reclassements
12	(1)	761
(62)	(4)	(175)
(24)	(1)	(706)
(3)	1	478
8		4
		(881)
69	4	895
-	(1)	376
	1	(31)
	(1)	(17)
-	(1)	328
	1	1
-	-	329
		(406)
		77
-	-	-
-	-	-
-	-	-

### Reclassement des intérêts sur titres à revenu fixe du portefeuille de négociation

Les produits d'intérêts relatifs aux titres à revenu fixe du portefeuille de négociation présentés en normes françaises dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées au portefeuille de négociation » équivalente à la rubrique IFRS « Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat » sont reclassés pour 672 millions d'euros sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

### Reclassement des produits nets de location simple

Les loyers perçus par le Groupe dans le cadre de ses activités de location simple jusqu'ici assimilées à des opérations de crédit bail étaient enregistrés en normes françaises au sein de la marge d'intérêt pour 102 millions d'euros. Ces revenus ont été regroupés sous la rubrique « Produits nets des autres activités ». En outre, les produits connexes à cette activité, essentiellement constitués de refacturations de charges futures de maintenance, ont été reclassés des postes « Commissions » et « Autres produits et charges d'exploitation bancaire » pour respectivement 109 millions d'euros et 4 millions d'euros sous la rubrique « Produits nets des autres activités ».

### Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire, hors activités de location simple, ont fait l'objet d'une ventilation sous les différentes rubriques du « Produit net bancaire » en fonction de leur nature. Ainsi, le Groupe a notamment procédé au reclassement de 62 millions de charges sur moyens de paiement sous la rubrique « Commissions », et de 69 millions de produits, notamment constitués de loyers sur immeubles de placement, sous la rubrique « Produit net des autres activités ».

**1.c PRINCIPAUX RETRAITEMENTS OPERES CONFORMEMENT AUX NORMES IFRS 2004**

En millions d'euros,	Immeubles d'exploitation et de placement	Immobilisations incorporelles	Contrats de location	Paiement sur base d'actions
	IAS 16, 40	IAS 38	IAS 17	IFRS 2
Intérêts et produits assimilés			(4)	
Commissions				
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente				
Produit net des autres activités	5		(2)	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>
Charges générales d'exploitation			1	(58)
Dotations aux amortissements et provisions	2	(6)	(1)	
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7</b>	<b>(6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(58)</b>
Coût du risque			(4)	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7</b>	<b>(6)</b>	<b>(10)</b>	<b>(58)</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence				
Gains nets sur autres actifs immobilisés	5			
Amortissement des écarts d'acquisition				
Dotations/Reprises de FRBG				
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>12</b>	<b>(6)</b>	<b>(10)</b>	<b>(58)</b>
Impôt sur les bénéfices	1	3	3	9
<b>RESULTAT NET</b>	<b>13</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>(49)</b>
Intérêts minoritaires	2			
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>11</b>	<b>(3)</b>	<b>(7)</b>	<b>(49)</b>

Engagements sociaux	Consolidation	FRBG	Autres normes	TOTAL Retraitements
IAS 19	IAS 31 & 36	IAS 37		IFRS 2004
	(4)		(1)	(9)
	51		(1)	50
6			(2)	4
	(21)			(21)
	(2)			1
<b>6</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>(4)</b>	<b>25</b>
(49)	(42)			(148)
	(1)		1	(5)
<b>(43)</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(128)</b>
				(4)
<b>(43)</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(132)</b>
1	88		1	90
	(161)		10	(146)
	187			187
		(45)		(45)
<b>(42)</b>	<b>95</b>	<b>(45)</b>	<b>8</b>	<b>(46)</b>
17	8		(4)	37
<b>(25)</b>	<b>103</b>	<b>(45)</b>	<b>4</b>	<b>(9)</b>
				2
<b>(25)</b>	<b>103</b>	<b>(45)</b>	<b>4</b>	<b>(11)</b>

**Immobilier d'exploitation et immeubles de placement (IAS 16, IAS 40)**

En application des normes IAS 16, IAS 36 et IAS 40, le Groupe BNP Paribas a choisi de retenir la méthode du coût historique amorti pour comptabiliser les immobilisations d'exploitation, les immeubles de placement et leur dépréciation. Cette option a conduit à neutraliser les ajustements d'évaluation opérés par le Groupe sur certaines immobilisations d'exploitation dans les années 1990 et à mettre en œuvre la méthode des composants, augmentant ainsi le résultat de la période de 11 millions d'euros.

En millions d'euros,	Immeubles d'exploitation et de placement IAS 16, 40
Produit net bancaire	5
Dotations aux amortissements et provisions	2
Gains nets sur autres actifs immobilisés	5
Impôt sur les bénéfices	1
<b>RESULTAT NET</b>	<b>13</b>
Intérêts minoritaires	2
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>11</b>

**Immobilisations incorporelles : Logiciels (IAS 38)**

En normes françaises, les logiciels développés par le Groupe faisaient l'objet d'un amortissement linéaire non différencié sur cinq ans. L'application de la norme IAS 38 a conduit le Groupe à redéfinir les critères d'immobilisation des coûts de développements internes et à différencier les durées d'amortissement par nature de logiciel.

L'effet de ce retraitement réduit le résultat de la période de 3 millions d'euros.

En millions d'euros,	Immobilisations incorporelles IAS 38
Dotations aux amortissements et provisions	(6)
Impôt sur les bénéfices	3
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>(3)</b>

**Immobilisations données en location simple (IAS 17)**

Contrairement aux normes françaises, le référentiel IFRS n'autorise pas l'utilisation de l'amortissement financier pour les opérations de location simple. En outre, la valeur amortie de l'actif loué est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle réévaluée et chaque variation de la valeur résiduelle doit faire l'objet d'une modification prospective du plan d'amortissement. Enfin, le référentiel IFRS prescrit l'inclusion dans la base amortissable de l'actif des coûts directs de négociation et des commissions nettes de mise en place des contrats.

L'effet de ce retraitement réduit le résultat de la période de 7 millions d'euros.

En millions d'euros,	Contrats de location IAS 17
Produit net bancaire	(6)
Charges générales d'exploitation	1
Dotations aux amortissements et provisions	(1)
Coût du risque	(4)
Impôt sur les bénéfices	3
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>(7)</b>



**Paiements en actions émises par BNP Paribas (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 assimile les plans d'option de souscription d'actions octroyés aux salariés ainsi que les bonus différés payés en actions à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options et actions attribuées en contrepartie des services rendus. Celles-ci ont représenté 58 millions d'euros pour le 1<sup>er</sup> semestre 2004.

En millions d'euros,	Paiement sur base d'actions
	IFRS 2
Charges générales d'exploitation	(58)
Impôt sur les bénéfices	9
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>(49)</b>

**Engagements sociaux (IAS 19)**

Engagements sociaux étrangers

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date. L'amortissement des écarts actuariels qui avait représenté 11 millions d'euros au cours du premier semestre de l'exercice 2004 a donc été annulé.

Engagements relatifs au complément de pension bancaire versé aux anciens salariés de la BNP en France

Le Groupe a provisionné les engagements relatifs aux droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les anciens salariés de la BNP à un complément de pension bancaire, et amorti en totalité la fraction résiduelle de la soulte versée en 1994 aux organismes interprofessionnels en contrepartie du transfert du régime de retraite de ces salariés aux dits organismes. La charge liée aux engagements relatifs au complément de pension bancaire s'établit à 40 millions d'euros pour le premier semestre 2004, du fait principalement de la variation du taux d'actualisation.

Indemnités de fin de carrière

La qualification donnée par le Conseil National de la Comptabilité aux conséquences sur les indemnités de fin de carrière de la loi sur les retraites promulguée en France en 2004 conduit à ajuster les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la provision constituée en 2003 et à répartir ce coût des services passés par résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits. Cette charge a représenté 8 millions d'euros au premier semestre 2004.

Enfin, divers autres retraitements ont conduit à constater une charge de 12 millions d'euros au premier semestre 2004.

En millions d'euros,	Engagements sociaux
	IAS 19
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	6
Charges générales d'exploitation	(49)
Résultat des sociétés mises en équivalence	1
Impôt sur les bénéfices	17
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>(25)</b>

**Consolidation : Modification du périmètre de consolidation (IAS 27, IAS 28, IAS 31 et SIC 12) et amortissement des survaleurs (IAS 36 et IFRS 3)**

Le Groupe a opté pour l'exception offerte par IFRS 1 consistant à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004. L'application des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 a conduit à modifier le périmètre de consolidation du Groupe et à cesser d'amortir les survaleurs.

1. Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation portent sur :

- La consolidation des véhicules de titrisation pour compte propre et pour compte de tiers répondant aux critères de consolidation de l'interprétation SIC 12.
- La consolidation des participations directes de « Private Equity »

Les éléments de résultat relatifs au premier semestre 2004 des sociétés désormais mises en équivalence augmentent le résultat de la période de 88 millions d'euros.

En outre, les gains nets sur autres actifs immobilisés se trouvent réduits de 161 millions d'euros, du fait de l'ajustement opéré au 1er janvier 2004 au titre des sociétés désormais mises en équivalence et ayant fait l'objet de cessions au cours du premier semestre 2004, ainsi qu'au titre du nouveau mode de reconnaissance des résultats des cessions réalisées par les fonds dont le Groupe détient des parts.

2. Contrairement aux normes françaises, la norme IFRS 3 n'autorise plus l'amortissement des survaleurs et introduit un test annuel obligatoire de dépréciation. Les tests de valorisation effectués par le Groupe ont conclu à l'absence de dépréciation. La reprise de l'amortissement pratiqué en normes françaises au premier semestre 2004 augmente le résultat de la période en normes IFRS de 187 millions d'euros.

En millions d'euros,	Consolidation
	IAS 31 & 36
Produit net bancaire	24
Charges générales d'exploitation	(42)
Dotations aux amortissements et provisions	(1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	88
Gains nets sur autres actifs immobilisés	(161)
Amortissement des écarts d'acquisition	187
Impôt sur les bénéfices	8
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>103</b>

**Fonds pour Risques Bancaires Généraux (IAS 37)**

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ne répondant pas aux critères d'éligibilité fixés par IAS 37 pour qualifier ces éléments de passifs, ceux-ci ont fait l'objet d'une reprise au sein des réserves consolidées au 1er janvier 2004 et les reprises nettes opérées en résultat au cours du premier semestre 2004 ont été annulées.

En millions d'euros,	FRBG
	IAS 37
Dotations/Reprises de FRBG	(45)
<b>RESULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>(45)</b>

**1.d TRANSITION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2004**

en millions d'euros	Note	Capital et réserves	Gains/pertes latents ou différés	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux propres au 30 juin 2004 en normes françaises</b>		<b>29 012</b>	<b>(601)</b>	<b>4 922</b>	<b>33 333</b>
Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables au 1er janvier 2004 <sup>(1)</sup>		(744)	602	66	(76)
Incidence de l'adoption des normes IFRS sur le résultat du premier semestre 2004	1.a	(11)	-	2	(9)
Autres incidences de l'adoption des normes IFRS sur la variation des capitaux propres au premier semestre 2004 <sup>(2)</sup>		33	(12)	13	34
<b>Capitaux propres au 30 juin 2004 aux normes IFRS 2004</b>		<b>28 290</b>	<b>(11)</b>	<b>5 003</b>	<b>33 282</b>

(1) la décomposition détaillée des effets de la première application des normes IFRS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est reproduite dans le document intitulé « Etats financiers consolidés de référence pour les publications de l'exercice 2005 ».

(2) les autres incidences de l'adoption des normes IFRS sur la variation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> semestre 2004 relèvent principalement des opérations relatives aux plans de paiement en actions et de l'effet des variations des parités monétaires sur les retraitements opérés au 30 juin 2004 du fait de l'application des normes IFRS.



## 2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

### 2.a PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2004

Les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 étant appliquées de manière non rétroactive, les principes comptables retenus antérieurement en normes françaises continuent de s'appliquer en 2004 sur les sujets et domaines suivants :

- Modalités de consolidation des compagnies d'assurance
- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- Titres
- Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle
- Dettes représentées par un titre
- Provisions pour risques pays
- Provisions pour risques sectoriels
- Instruments financiers à terme
- Enregistrements des produits et des charges
- Coût du risque

Les sujets et domaines sur lesquels s'appliquent dès 2004 les normes IFRS sont les suivants :

### CONSOLIDATION

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe. Une entreprise est présumée significative dès lors qu'elle atteint en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 4 millions d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;

## GROUPE BNP PARIBAS

- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

### METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### REGLES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions à l'intérieur du groupe d'actifs financiers sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

## REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- Regroupements d'entreprises

Le groupe BNP Paribas applique la méthode de l'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers" <sup>(1)</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les survaleurs affectées à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappées d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation de la survaleur égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans des conditions de marché normales. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe.

## IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

---

<sup>1</sup> Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les IGT (Installations générales et techniques) et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet de test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

**CONTRATS DE LOCATION**

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE BAILLEUR :

Les contrats de crédit bail et de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêt du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Contrats de location simple :

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

LA SOCIETE DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de crédit-bail et de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement ou en contrats de location simple.

- Contrats de location-financement :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- Contrats de location simple :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location opérationnelle sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## **ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES**

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## **AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL**

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que salaires, congés annuels, intéressement, participation, abondement,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire et à l'étranger par des régimes de retraite portés par certains fonds de pension,
- les autres avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liés à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les indemnités de fin de contrat de travail.

- Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. La valeur d'actifs éventuels de couverture (actifs de régime et droits à remboursement) est déduite de ce montant.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les effets des modifications de régime relatives aux droits passés sont reconnus en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits.

- Avantages à long terme

Il s'agit des avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de carrière, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

## PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative de ces paiements à base d'actions, le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'Administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé au salarié. Cet avantage est donc mesuré comme la différence entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, à la date de souscription, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

## PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## **IMPOT COURANT ET IMPOT DIFFERE**

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un passif d'impôts différés est reconnu pour toutes les différences temporelles déductibles à l'exception :

- des différences temporelles générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.
- des différences temporelles relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultat, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

## 2.b PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2005

Les principes comptables suivants viennent remplacer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les principes antérieurement applicables aux sujets et domaines exposés en note 10.c (note 1 – principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés) et dont la liste figure en note 2.a.

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

#### CREDITS

Les prêts et créances incluent les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

- Dépréciations sur prêts et créances, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'origine de la créance, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des prêts ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique coût du risque. Lorsque ces modifications de valeur sont positives, traduisant une appréciation du risque, elles sont reprises dans le compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes. En particulier, cette analyse repose sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques. Ce système permet d'identifier les groupes de contreparties nécessitant, compte tenu de leur probabilité de défaut à maturité, la constatation d'une dépréciation et fournit une estimation des pertes y afférentes en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de cette dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique coût du risque.

Les dépréciations des crédits sont présentées en déduction de l'actif et les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe sont présentées au passif.

### CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes et plans d'épargne-logement sont des instruments financiers réglementés en France, qui associent une phase d'épargne préalable à une phase de prêt dont le montant et la maturité dépendent des droits acquis lors de la phase d'épargne, les taux d'intérêts applicables à chaque phase étant réglementés et pour les plans, fixés par génération à l'ouverture des contrats.

Une provision est enregistrée quand les engagements liés à une génération de contrats, résultant du comportement modélisé des clients détenteurs, et valorisés par référence aux taux de marché de dépôts ou de prêts équivalents représentent une charge future pour l'entreprise. Les variations de cette provision sont portées sous la rubrique « Marge d'intérêts » du compte de résultat.

### TITRES

- Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en trois catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.



Les provisions constatées sur ces titres, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les plus et moins values de cession réalisées sur les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » de même que les dépréciations éventuelles opérées sur les titres à revenu variable. Pour le calcul de ce résultat de cession, il est utilisé la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Les charges et reprises de dépréciation des titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont portées au compte de résultat dans l'agrégat « coût du risque ».

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les trois catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction et y sont maintenus jusqu'à extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

- Dépréciation

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » ou en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sont dépréciés, par contrepartie du compte de résultat lorsque existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée et significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Les titres classés en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sont également éligibles à la constitution d'une dépréciation de portefeuille déterminée selon les mêmes critères que ceux applicables aux actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances ».

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe, peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, cette dépréciation ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre.

- Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

- Opérations spécifiques

- Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Quel que soit leur classement comptable, les opérations de pension sont initialement comptabilisées à la date de règlement-livraison des opérations.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Titres en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs financiers monétaires (titres à revenu fixe) sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les écarts de change relatifs aux actifs financiers non monétaires (titres à revenu variable) sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » si l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres si l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les titres en devises non consolidés financés par un emprunt dans la même devise, font l'objet d'une relation de couverture de valeur au titre du risque de change afin d'assurer un traitement symétrique en compte de résultat entre les variations de valeur de l'actif et du passif dues aux variations des cours de change.

Les titres en devises consolidés financés par un emprunt dans la même devise, font l'objet d'une relation de couverture d'investissement net au titre du risque de change afin d'assurer un traitement symétrique en capitaux propres entre les variations de valeur de l'actif et du passif dues aux variations des cours de change.

## INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultat est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mise en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), des relations de couverture de valeur du risque de taux sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue,
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts,
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples,
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place doivent avoir pour effet de réduire le risque de taux du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (i.e du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultat, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèlent et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHE

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est à dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

- Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
  - ↳ des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et
  - ↳ des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées, l'équilibre entre l'offre et la demande assuré, ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

- Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est appliqué à la valorisation issue des modèles.

- Instruments traités sur des marchés inactifs

- Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

- Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement.

Certains instruments financiers complexes, généralement construits sur mesure, peu liquides ou d'échéances longues sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs .

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considérée comme la meilleure indication de la valeur de marché. Cette valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée de vie initiale de l'instrument tant que les paramètres de valorisation demeurent non observables. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

### DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être obligé d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique. Ces instruments ne sont pas réévalués.
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix de l'entreprise par la livraison physique d'actions et la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées en résultat.
- soit comme des instruments de dettes si le contrat peut conduire à un rachat par l'émetteur de ses actions propres. Ces contrats sont enregistrés au coût amorti.

## ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

## ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation déjà décrits, à l'exception des parts de SCI supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

## PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent :

- les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique IFRS 4
- les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent d'IAS 39

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

## GROUPE BNP PARIBAS

En assurance non vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Le niveau adéquat des provisions techniques est testé à la date de clôture en les comparant à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement des provisions techniques est constaté en résultat de la période.

La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux, à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

## COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.



## 2.c UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les Etats Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats Financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture,
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2005

Les notes annexes relatives au compte de résultat du premier semestre 2005 sont présentées conformément aux normes IFRS-EU. La période de référence représentée par le premier semestre 2004 a été retraitée conformément aux dispositions des normes IFRS applicables sur cette période reprises sous l'intitulé IFRS 2004.

#### 3.a MARGE D'INTERETS

Dans le cadre du référentiel IFRS-EU, le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers en valeur de marché par résultat qui ne répondent pas à la définition des instruments dérivés. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros, au	1er semestre 2005 IFRS-EU			1er semestre 2004 IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>5 782</b>	<b>(1 843)</b>	<b>3 939</b>	<b>5 877</b>	<b>(1 350)</b>	<b>4 527</b>
Comptes et prêts / emprunts	5 314	(1 810)	3 504	5 341	(1 319)	4 022
Opérations de pensions	2	(33)	(31)	36	(31)	5
Opérations de location-financement	466	-	466	500	-	500
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 916</b>	<b>(2 362)</b>	<b>(446)</b>	<b>2 080</b>	<b>(3 185)</b>	<b>(1 105)</b>
Comptes et prêts / emprunts	1 844	(2 303)	(459)	1 990	(3 060)	(1 070)
Opérations de pensions	72	(59)	13	90	(125)	(35)
						-
<b>Emprunts émis par le groupe</b>	<b>-</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(1 670)</b>	<b>-</b>	<b>(1 557)</b>	<b>(1 557)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>665</b>	<b>(541)</b>	<b>124</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments de couverture de valeur des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>210</b>	<b>(190)</b>	<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>3 594</b>	<b>(3 555)</b>	<b>39</b>	<b>2 144</b>	<b>(1 526)</b>	<b>618</b>
Titres à revenu fixe	973	-	973	694	-	694
Opérations de pensions	2 604	(2 868)	(264)	1 450	(1 526)	(76)
Prêts / emprunts	17	(46)	(29)	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	(641)	(641)	-	-	-
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>1 367</b>	<b>-</b>	<b>1 367</b>	<b>591</b>	<b>(92)</b>	<b>499</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>414</b>	<b>-</b>	<b>414</b>	<b>764</b>	<b>-</b>	<b>764</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>13 948</b>	<b>(10 161)</b>	<b>3 787</b>	<b>11 456</b>	<b>(7 710)</b>	<b>3 746</b>

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 100 millions d'euros au premier semestre 2005.

### 3.b GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Cette rubrique recouvre les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, et, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (note 3.a).

Les gains nets du portefeuille de transaction comprennent également les éléments de résultat provenant de l'inefficacité des opérations de couverture de valeur, de couverture de résultats futurs et d'investissements nets en devises.

En millions d'euros, au	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Titres à revenu fixe	(137)	(534)
Titres à revenu variable	2 215	2 569
<i>dont dividendes</i>	1 091	964
Instruments financiers dérivés	226	(103)
Opérations de pension	(26)	-
Prêts	46	-
Emprunts	(65)	-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	69	-
Réévaluation des positions de change	26	(157)
<b>Total</b>	<b>2 354</b>	<b>1 775</b>

### 3.c GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Dans le référentiel IFRS-EU, cette rubrique regroupe les gains nets sur les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance. Dans le référentiel IFRS 2004, elle enregistre les revenus des titres à revenu variable, les gains nets sur titres de placement et assimilés, sur titres de participations et entreprises liées non consolidées ainsi que sur les autres titres détenus à long terme.

En millions d'euros, au	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
<b>Titres à revenu fixe <sup>(1)</sup></b>	<b>90</b>	<b>112</b>
Plus values nettes de cession	90	112
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>929</b>	<b>808</b>
Produits de dividendes	218	165
Charge de dépréciation	(26)	155
Plus-values nettes de cession	737	488
<b>Total</b>	<b>1 019</b>	<b>920</b>

(1) Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (note 3.e).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés », et inscrits en résultat au cours du premier semestre 2005 s'établit à 595 millions d'euros.

### 3.d PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros, au	1er semestre 2005 IFRS-EU			1er semestre 2004 IFRS 2004		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	8 520	(7 779)	741	6 991	(6 365)	626
Immeubles de placement	325	(107)	218	298	(91)	207
Immobilisations en location simple	1 610	(1 334)	276	1 057	(817)	240
Activité de promotion immobilière	73	(11)	62	70	(16)	54
Autres	227	(184)	43	163	(140)	23
<b>Total net des produits et charges des autres activités</b>	<b>10 755</b>	<b>(9 415)</b>	<b>1 340</b>	<b>8 579</b>	<b>(7 429)</b>	<b>1 150</b>

#### Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros, au	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Primes acquises brutes	6 414	5 730
Variation des provisions techniques	(3 934)	(3 049)
Charges des prestations des contrats	(2 706)	(2 586)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(4)	2
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	951	526
Autres produits et charges	20	3
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>741</b>	<b>626</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance ainsi que les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

### 3.e COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées au titre du risque de contrepartie lié aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

#### Coût du risque de la période

Coût du risque de la période en millions d'euros	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Dotations aux dépréciations	(864)	(960)
Reprises de dépréciations	676	508
Récupérations sur créances amorties	56	52
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(80)	(63)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(212)</b>	<b>(463)</b>

Coût du risque de la période par nature d'actifs, en millions d'euros	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(4)	12
Prêts et créances sur la clientèle	(198)	(422)
Actifs financiers disponibles à la vente	7	12
Engagements par signature et divers	(17)	(65)
<b>Total du coût du risque de la période</b>	<b>(212)</b>	<b>(463)</b>

### 3.f IMPOT SUR LES BENEFICES

#### Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

En millions d'euros, au	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Charge des impôts courants	(982)	(1 052)
Charge nette des impôts différés	(170)	145
<b>Charge nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 152)</b>	<b>(907)</b>

## 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de Détail en France (BDDF)
- Services Financiers et Banque de Détail à l'International (SFDI) : activités de services financiers (crédit à la consommation, location, financement des investissements et du logement...) et activité de banque de détail aux Etats-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents et d'outre-mer
- Asset Management and Services (AMS) : Métiers Titres, Banque Privée, Gestion d'actifs, Epargne et Courtage en ligne, Assurance et activités de Services Immobiliers
- Banque de Financement et d'Investissement (BFI) : ce pôle regroupe les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions, Fixed Income pour les métiers de Taux et Change et Corporate Finance) et les « Métiers de financement » (Crédit et Financements structurés et métiers de financement de matières premières, d'énergie et de projets)

Les autres activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

## Information par pôle d'activité

- **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'Euros, au	Banque de détail en France		SFDI		AMS	
	1er semestre 2005	1er semestre 2004	1er semestre 2005	1er semestre 2004	1er semestre 2005	1er semestre 2004
	IFRS-EU	IFRS 2004	IFRS-EU	IFRS 2004	IFRS-EU	IFRS 2004
<b>Produit net bancaire</b>	2 607	2 445	2 791	2 462	1 695	1 460
Charges générales d'exploitation	(1 750)	(1 701)	(1 549)	(1 395)	(1 092)	(932)
Coût du risque	(86)	(112)	(250)	(258)	(7)	(7)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>771</b>	<b>632</b>	<b>992</b>	<b>809</b>	<b>596</b>	<b>521</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			63	60		
Autres résultats hors exploitation			5	10	54	3
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>771</b>	<b>632</b>	<b>1 060</b>	<b>879</b>	<b>650</b>	<b>524</b>

(1) : y compris BNP Paribas Capital

## Informations par secteur géographique

- **Produit net bancaire par secteur géographique**

En millions d'Euros, au	France		Autres pays de l'UE		Amériques	
	1er semestre 2005	1er semestre 2004	1er semestre 2005	1er semestre 2004	1er semestre 2005	1er semestre 2004
	IFRS-EU	IFRS 2004	IFRS-EU	IFRS 2004	IFRS-EU	IFRS 2004
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 243</b>	<b>5 585</b>	<b>2 270</b>	<b>2 105</b>	<b>1 588</b>	<b>1 328</b>



Conseils et marchés de capitaux		Métiers de financement		Autres activités <sup>(1)</sup>		Total Groupe	
1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004	1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004	1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004	1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004
1 785	1 815	1 349	1 139	547	454	10 774	9 775
(1 277)	(1 220)	(540)	(485)	(130)	(118)	(6 338)	(5 851)
	(5)	97	(58)	34	(23)	(212)	(463)
508	590	906	596	451	313	4 224	3 461
1				112	134	176	194
26	17	14	11	17	17	116	58
535	607	920	607	580	464	4 516	3 713

Asie		Autres pays		Total Groupe	
1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004	1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004	1er semestre 2005 IFRS-EU	1er semestre 2004 IFRS 2004
430	549	243	208	10 774	9 775

## 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 5.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

#### Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	en nombre	valeur unitaire en €	date d'autorisation par l'Assemblée générale	date de décision du Conseil d'administration
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2003</b>	<b>903 171 615</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 28 janvier 2004	443 989	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 17 mai 2004	(25 000 000)	2	14-mai-03	24-mars-04
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2004</b>	<b>878 615 604</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 6 juillet 2004	606 978	2	23-mai-00	05-sept-00
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne Entreprise	5 477 862	2	14-mai-03	04-févr-04
<b>Nombre d'actions émises au 31 décembre 2004</b>	<b>884 700 444</b>	<b>2</b>		
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions, réalisée le 25 janvier 2005	518 758	2	23-mai-00	05-sept-00
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas, réalisée le 10 mai 2005	(13 994 568)	2	28-mai-04	23-mars-05
<b>Nombre d'actions émises au 30 juin 2005</b>	<b>871 224 634</b>	<b>2</b>		

Au 30 juin 2005, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 871 224 634 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées (884 700 444 actions au 1<sup>er</sup> janvier 2005).

Les onzième et douzième résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation du capital social dans la limite de 1,34 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions avec droit préférentiel de souscription et 170 millions de titres sans droits préférentiel de souscription). Le montant nominal des titres de créance donnant accès immédiatement ou à terme aux actions de la société en vertu de ces délégations ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros pour les actions et 8 milliards d'euros pour les titres sans droits préférentiels de souscription. Ces autorisations sont données pour une durée de 26 mois. Aucun titre n'a été émis au 30 juin 2005 en vertu de ces délégations.

La treizième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 28 mai 2004 dispose que le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social par incorporation de réserves dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Cette autorisation est donnée pour une durée de 26 mois.

La seizième résolution de l'Assemblée Générale mixte du 18 mai 2005 a autorisé le Conseil d'Administration, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres détenues ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois.

## Actions de préférence et assimilées émises au cours de la période

### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence, émis par BNP Paribas SA

En juin 2005, BNP Paribas SA a procédé à une émission perpétuelle prenant la forme d'un Titre Super Subordonné à Durée Indéterminée, pour un montant de 1 350 millions de dollars. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,186 %. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2015, il sera versé trimestriellement un coupon USD Libor 3 mois augmenté de 1.68 %.

Les capitaux collectés résultant de cette émission sont repris sous la rubrique "Réserves consolidées" au bilan, la rémunération correspondante est traitée comme un dividende.

## Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2004 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 30 juin 2005, le Groupe BNP Paribas détenait 44 003 896 actions BNP Paribas représentant 2 181 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros	en nombre	valeur comptable en millions d'euros
<b>Actions détenues au 31 décembre 2003</b>	44,818,443	1,905			44,818,443	1,905
Acquisitions effectuées	28,806,820	1,445			28,806,820	1,445
Réduction de capital	(25,000,000)	(966)			(25,000,000)	(966)
Autres mouvements	889,107	25			889,107	25
<b>Actions détenues au 30 juin 2004</b>	49,514,370	2,409			49,514,370	2,409
Acquisitions effectuées	6,944,587	349			6,944,587	349
Autres mouvements	(1,346,348)	(65)	(599,870)	(32)	(1,946,218)	(97)
<b>Actions détenues au 1er janvier 2005</b>	55,112,609	2,693	(599,870)	(32)	54,512,739	2,661
Acquisitions effectuées	7,217,977	393			7,217,977	393
Réduction de capital	(13,994,568)	(691)			(13,994,568)	(691)
Autres mouvements	(3,279,300)	(155)	(453,012)	(27)	(3,732,312)	(182)
<b>Actions détenues au 30 juin 2005</b>	45,056,718	2,240	(1,052,882)	(59)	44,003,836	2,181

**Résultat par action**

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	1 <sup>er</sup> semestre 2005 IFRS-EU	1 <sup>er</sup> semestre 2004 IFRS 2004
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)	3 176	2 604
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	828 039 889	844 097 062
Effet des actions ordinaires potentielles dilutives :		
<i>nombre d'actions potentielles dilutives dérivées d'options exerçables de souscriptions d'actions</i>	4 335 374	3 392 601
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	832 375 263	847 489 663
Résultat de base par action (en euros)	3,84	3,08
Résultat dilué par action (en euros)	3,82	3,07

Le dividende par action s'élève à 2 euros au titre de la distribution effectuée en 2005 au titre du résultat de l'exercice 2004 contre 1,45 euros au titre de la distribution effectuée en 2004 au titre du résultat de l'exercice 2003.

5.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
BNP Paribas SA				France	IG	100,00%	100,00%	Humberclyde Management Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
<b>Pôle Banque de détail en France</b>								Humberclyde Spring Leasing Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Banque de Bretagne				France	IG	100,00%	100,00%	Leaseco International BV			1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Développement				France	IG	100,00%	100,00%	Natiobail				France	IG	100,00%	99,96%
BNP Paribas Factor				France	IG	100,00%	100,00%	Natiocrédibail				France	IG	100,00%	99,96%
Catesienne de Participation			6	France				Natiocrédimurs				France	IG	100,00%	99,96%
<b>Pôle SFDI</b>								Natioénergie				France	IG	100,00%	99,96%
<b>Banque de détail aux Etats-Unis</b>								Norbail Snc			5	France	IG		
BancWest Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Norbail Location			5	France	IG		
BancWest Investment Services				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Paricomi				France	IG	100,00%	100,00%
Bank of the West				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	S C A U			5	France			
FHL Lease Holding Cy				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	SAS MFF			2	France	IG	51,00%	50,98%
First Hawaiian Bank				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Same Deutz-Fahr Finance				France	IG	99,97%	99,93%
Union Safe Deposit Bank			6	Etats-Unis				Same Deutz Fahr Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
<b>Location-Financement</b>								Socappa			6	France			
Albury Asset Rentals Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	UFB Asset Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
All In One Allemagne				Allemagne	IG	100,00%	99,96%	United Care Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Antin Bail				France	IG	100,00%	100,00%	United Care (Cheshire) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Aprolis Finance				France	IG	51,00%	50,98%	United Corporate Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Avelingen Finance BV			1	Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%	United Inns Management Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%
Barloworld Heftruck BV			1	Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%	<b>Crédits à la consommation</b>							
BNP Paribas Lease Group				France	IG	99,96%	99,96%	Axa Banque Financement			5	France			
BNP Paribas Lease Group BV			1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%	Banco Cetelem Argentine			5	Argentine			
BNP Paribas Lease Group Holding SPA				Italie	IG	100,00%	99,96%	Banco cetelem Portugal				Portugal	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV			1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%	Banco Cetelem SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group UK PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Caisse d'Epargne Financement - CEFI				France	ME	33,00%	33,00%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium				Belgique	IG	100,00%	99,96%	Carrefour Administration Cartos de Credits -CACC				Brésil	ME	40,00%	40,00%
BNP Paribas Lease Group SPA				Italie	IG	100,00%	99,96%	Cetelem				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Leasing Gmbh				Allemagne	IG	100,00%	99,96%	Cetelem America				Brésil	IG	100,00%	100,00%
Bureau Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Cetelem Bank Gmbh			2	Allemagne	IG	50,10%	50,10%
Centro Leasing SPA				Italie	ME	37,30%	37,28%	Cetelem Bank SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Claas Financial Services				France	IG	89,49%	89,46%	Cetelem Belgium				Belgique	IG	100,00%	100,00%
Claas Leasing Gmbh				Allemagne	IG	100,00%	89,46%	Cetelem Benelux BV			9	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe				France	IG	50,10%	50,08%	Cetelem Brésil				Brésil	IG	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	50,08%	Cetelem Capital Company Limited			5	Corée du sud	IG	100,00%	100,00%
Commercial Vehicle Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Cetelem CR				Rep. Tchèque	IG	100,00%	100,00%
Diamond Finance UK Limited				Royaume-Uni	IG	60,00%	59,98%	Cetelem Polska Expansion SA			9	Pologne	IG	100,00%	100,00%
Equipment Lease BV			1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,96%	Cetelem Thaïlande				Thaïlande	IG	100,00%	100,00%
Evergo Finanzaria			6	Italie				Cetelem UK ( ex Halifax Cetelem Credit Limited)			7	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Finance et Gestion SA				France	IG	70,00%	69,97%	Cofica Bail				France	IG	100,00%	100,00%
Geveke Rental BV			1	Pays-Bas	ME	50,00%	49,98%	Cofidis International Groupe - C.I.G				France	ME	15,00%	15,00%
H.F.G.L Limited			2	Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Cofinoga				France	ME	44,00%	44,00%
HIH Management Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Cofiparc				France	IG	100,00%	99,99%
Humberclyde Commercial Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce			6	France	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Commercial Investments N°1 Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Credial				France			
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Crédit Moderne Antilles				France	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Crédit Moderne Guyane				France	IG	100,00%	100,00%
Humberclyde Industrial Finance Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Crédit Moderne Océan Indien				France	IG	97,81%	97,81%
Humberclyde Investments Limited			2	Royaume-Uni	IG	100,00%	99,96%	Domofinance SA			2	France	IG	55,00%	55,00%
								Efficco Iberia			2	Espagne	IG	100,00%	100,00%
								Efficco Soreco				France	IG	99,94%	99,94%

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
Eurocredito				Espagne	IG	100,00%	100,00%	Arval PHH Holdings UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Facet				France	IG	99,69%	99,69%	Arval PHH Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Fidem				France	IG	51,00%	51,00%	Arval Portugal				Portugal	IG	100,00%	99,99%
Fimestic Expansion SA				Espagne	IG	100,00%	100,00%	Arval Service Lease				France	IG	100,00%	99,99%
Findomestic				Italie	IP	50,00%	50,00%	Arval Service Lease Espagne				Espagne	IG	99,98%	99,97%
Fortis Crédit				Belgique	ME	45,00%	45,00%	Arval Service Lease Italia				Italie	IG	100,00%	99,99%
Laser				France	ME	9,01%	9,01%	Arval Service Lease Polska SP				Pologne	IG	100,00%	99,99%
Loisirs Finance				France	IG	51,00%	51,00%	BNP Paribas Fleet Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%
Magyar Cetelem				Hongrie	IG	100,00%	100,00%	Dialcard Fleet Information Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Norskren Finance		2		France	IG	51,00%	51,00%	Dialcard Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Sa Leval 3		5		France				Gestion et Location Holding				France	IG	99,99%	99,99%
Servicios Financieros Carrefour EFC				Espagne	ME	40,00%	40,00%	Harpur Assets Limited			5	Royaume-Uni			
Société de Paiement Pass				France	ME	40,01%	40,01%	Harpur UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>															
FCC Findomestic			3	Italie	IP			Leasing Handels und Service AG				Suisse	IG	100,00%	99,99%
FCC Master Dolphin			2	France	IP			Overdrive Buisness Solutions Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
FCC Master Noria			3	France	IG			Overdrive Credit Card Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
<b>Crédits immobiliers</b>															
Abbey National France			1	France	IG	100,00%	100,00%	PHH Financial services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Banca UCB SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%	PHH Holdings (1999) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Invest Immo			2	France	IG	99,96%	99,96%	PHH Investment Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
SAS Prêts et Services				France	IG	100,00%	100,00%	PHH Leasing (N°9) Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Services et Prêts Immobiliers			6	France				PHH Treasury Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
UCB				France	IG	100,00%	100,00%	PHH Truck Management Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
UCB Hypotheken		2		Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%	Pointeuro Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)			10	Espagne	IP	50,00%	50,00%	The Harpur Group UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
<b>Structures Ad Hoc</b>															
FCC Domos 2003				France	IG			Truck Management Artegy				France	IG	100,00%	99,99%
FCC Master Domos			3	France	IG			<b>Marchés émergents et outre-mer</b>							
FCC Master Domos 4			3	France	IG			Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso				Burkina Faso	IG	51,00%	50,47%
FCC Master Domos 5			3	France	IG			Banque International Commerce et Industrie Cote d'Ivoire				Cote d'Ivoire	IG	67,49%	67,32%
FCC U.C.I.2-9			3	Espagne	IP			Banque International Commerce et Industrie Gabon				Gabon	IG	46,66%	46,66%
<b>Location longue durée avec services</b>															
Arius Finance				France	IG	100,00%	99,99%	Banque International Commerce et Industrie Senegal				Sénégal	IG	54,11%	53,89%
Arius SA				France	IG	100,00%	99,99%	Banque Malgache de l'Océan Indien				Madagascar	IG	75,00%	75,00%
Arma Beheer BV			1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie				Maroc	IG	65,05%	65,05%
Arma Belgique			1	Belgique	IG	100,00%	99,99%	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing				Maroc	IG	72,03%	46,86%
Arma Nederland			1	Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%	Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore				Maroc	IG	100,00%	65,05%
Artegy Limited			2	Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%	Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge				Djibouti	IG	51,00%	51,00%
Arval Belgium				Belgique	IG	100,00%	99,99%	BNP Intercontinentale - BNPI				France	IG	100,00%	100,00%
Arval ECL SAS				France	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas BDDI Participations				France	IG	100,00%	100,00%
Arval Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas Cyprus Limited				Chypre	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg				Luxembourg	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas El Djazair			1	Algérie	IG	100,00%	100,00%
Arval Nederland				Pays-Bas	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas Guadeloupe				France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Buisness Services Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Guyane				France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Buisness Solutions Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Le Caire				Egypte	IG	95,19%	95,19%
Arval PHH Deutschland GmbH				Allemagne	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas Martinique				France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holding SAS				France	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas Nouvelle Calédonie				France	IG	100,00%	100,00%
Arval PHH Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	99,99%	BNP Paribas Réunion				France	IG	100,00%	100,00%
								Sifida				Luxembourg	IG	91,69%	94,68%
								Société Financière pour pays d'Outre Mer - SFOM			5	Suisse			
								Turk Ekonomi Bankasi Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)			1	Turquie	IP	50,00%	50,00%
								Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie				Tunisie	IG	50,00%	50,00%
								Union Tunisienne de Leasing				Tunisie	IG	70,48%	35,24%

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
<b>AMS</b>								Cortal Consors France				France	IG	100,00%	100,00%
								Cortal Consors Internationa Holding GmbH		6		Allemagne			
								Cortal Consors Luxembourg			6	Luxembourg			
								Cortal Fund Management				France	IG	100,00%	100,00%
<b>Assurance</b>								<b>Gestion d'actifs</b>							
Antarius		4		France				BNP PAM Group				France	IG	100,00%	100,00%
Banque Financiere Cardif				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Asset Management				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Assurance				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada		2		Brésil	IG	100,00%	100,00%
Cardif Asset Management				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Asset Management Group Luxembourg				Luxembourg	IG	99,66%	99,66%
Cardif Assicurazioni SPA				Italie	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA		5		Italie			
Cardif Assurance Vie Polska		2		Pologne	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Asset Management UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros				Brésil	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Asset Servicing SAS		2		France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Leven				Belgique	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Epargne Entreprise Gestion				France	IG	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Gestion Epargne Salariale		6		France			
Cardif Nederland Holding BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%	Fauchier Partners Management Limited		1		Royaume-Uni	IP	50,00%	50,00%
Cardif RD				France	IG	100,00%	100,00%	Fischer Francis Trees and Watts				Etats-Unis	ME	24,89%	81,42%
Cardif SA				France	IG	100,00%	100,00%	<b>Services liés aux titres</b>							
Cardif Schadeverzekeringen NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Fund Services				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
Cardif Seguros de Vida		5		Chili				BNP Paribas Fund Services Australasia Limited				Australie	IG	100,00%	100,00%
Cardif Société Vie				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Fund Services Dublin Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
Centro Vita Assicurazioni				Italie	IP	49,00%	49,00%	BNP Paribas Fund Services Holdings				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Fund Services UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros de Vida		5		Argentine				BNP Paribas Securities Services - BPSS				France	IG	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales				Chili	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Securities Services International Holding SA				France	IG	100,00%	100,00%
Cybele RE				France	IG	100,00%	100,00%	<b>Services immobiliers</b>							
Darnell Limited		2		Irlande	IG	100,00%	100,00%	Antin Vendôme				France	IG	96,77%	96,77%
European Reinsurance		5		Royaume-Uni				Atis Real Expertise		1		France	IG	100,00%	100,00%
GIE BNP Paribas Assurance				France	IG	59,50%	59,50%	Atisreal Auguste-Thouard		1	9	France	IG	96,07%	96,07%
Investlife sa				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	Atisreal Auguste-Thouard Habitat Foncier		1	9	France	IG	78,98%	75,88%
Natio Assurance				France	IP	50,00%	50,00%	Atisreal Belgium SA		1	9	Belgique	IG	100,00%	100,00%
Nativie				France	IG	100,00%	100,00%	Atisreal Benelux SA		1	9	Belgique	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	97,53%	Atisreal Consult		1	9	France	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Holding PLC				Royaume-Uni	IG	97,53%	97,53%	Atisreal Consult GmbH		1	9	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance Management Services PLC				Royaume-Uni	IG	100,00%	97,53%	Atisreal Espana SA		1	9	Espagne	IG	100,00%	100,00%
State Bank of India Insurance Company Limited		5		Inde				Atisreal GmbH		1	9	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
<b>Banque privée</b>								Atisreal Holding Belgium SA		1	9	Belgique	IG	100,00%	100,00%
Bank von Ernst		1		France	IG	100,00%	99,99%	Atisreal Holding France		1	9	France	IG	100,00%	100,00%
Bergues Finance Holding				Bahamas	IG	100,00%	99,99%	Atisreal Holding GmbH		1	9	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Espana SA				Espagne	IG	99,48%	99,48%	Atisreal International		1	9	France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Services LLC				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Atisreal Limited		1	9	Royaume-Uni	IG	79,62%	79,62%
BNP Paribas Private Bank				France	IG	100,00%	100,00%	Atisreal Luxembourg SA		1	9	Belgique	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco				France	IG	100,00%	99,99%	Atisreal Management GmbH		1	9	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Switzerland				Suisse	IG	100,00%	99,99%	Atisreal Netherlands BV		1	9	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Banking Japan		4		Japon				Atisreal Property Management GmbH		1	9	Allemagne	IG	100,00%	100,00%
Conseil Investissement				France	IG	100,00%	100,00%	Atisreal Property Management Services		1	9	Belgique	IG	100,00%	100,00%
Société Monégasque de Banque Privée		1		France	IG	100,00%	99,99%	Atisreal Proplan GmbH		1	9	Allemagne	IG	75,18%	75,18%
United European Bank Switzerland				Suisse	IG	100,00%	99,99%	Atisreal Services		1	9	France	IG	100,00%	96,11%
United European Bank Trust Nassau				Bahamas	IG	100,00%	99,99%	Atisreal USA Inc.		1	9	Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%
<b>Courtage en ligne</b>								Atisreal Weatheralls Financial Services Limited		1	9	Royaume-Uni	IG	100,00%	79,62%
B*Capital				France	IG	99,96%	99,96%	Auguste-Thouard Fimorem		1	9	France	IG	99,87%	95,96%
Cortal Consors Belgique		5		Belgique											
Cortal Consors Espana SV		6		Espagne											

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
Auguste-Thouard Residencial SL	1	9		Espagne	IG	100,00%	100,00%								
Banque Centrale de Données Immobilières	1	9		France	IG	100,00%	96,07%	<b>BFI</b>							
BNP Paribas Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%	<b>FRANCE</b>							
BNP Paribas Participations Finance Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Arbitrage				France	IG	100,00%	100,00%
BNP Paribas Immobilier Property Management (ex Sa Meunier Participation)				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Equities France				France	IG	99,96%	99,96%
Chancery Lane Management Services Limited	1	9		Royaume-Uni	IG	100,00%	79,62%	BNP Paribas Equity Strategies France				France	IG	100,00%	100,00%
F G Ingenierie et Promotion Immobilière	1			France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Peregrine Group		2		France	IG	100,00%	100,00%
Immobilere des Bergues				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Stratégies Actions				France	IG	100,00%	100,00%
Meunier Promotion				France	IG	100,00%	100,00%	Capstar Partners Sas				France	IG	93,33%	93,33%
SA Comadim				France	IG	100,00%	100,00%	Optichamps		2	France	IG	100,00%	100,00%	
SA Gerer				France	IG	100,00%	100,00%	Paribas Dérivés Garantits Snc				France	IG	100,00%	100,00%
SA Procodis				France	IG	100,00%	100,00%	Parifergie		2	France	IG	100,00%	100,00%	
SAS Astrim				France	IG	100,00%	100,00%	Parilease				France	IG	100,00%	100,00%
SAS Meunier Developpements				France	IG	100,00%	100,00%	Sas Esomet		2	France	IG	100,00%	100,00%	
SAS Meunier Habitat				France	IG	100,00%	100,00%	SnC Atargatis		2	France	IG	100,00%	100,00%	
SAS Meunier Immobilières d'Entreprises				France	IG	100,00%	100,00%	SnC Méditerranée		2	France	IG	100,00%	100,00%	
SAS Meunier Mediterranee				France	IG	96,50%	96,50%	<b>EUROPE</b>							
SAS Meunier Rhône Alpes				France	IG	100,00%	100,00%	BNP AK Dresdner Bank AS			4	Turquie			
Sinvim				France	IG	100,00%	100,00%	BNP AK Dresdner Financial Kiralama			4	Turquie			
SNC Cezanne			5	France				BNP Capital Finance Ltd				Irlande	IG	100,00%	100,00%
SNC Comadim Residences Servives				France	IG	100,00%	99,97%	BNP Factor				Portugal	IG	100,00%	100,00%
SNC Espaces Immobiliers				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Ireland Limited				Irlande	IG	100,00%	100,00%
SNC Lot 2 Porte d'Asnières			2	France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas (Bulgaria) AD				Bulgarie	IG	100,00%	100,00%
SNC Matisse			4	France				BNP Paribas Bank (Hungaria) RT				Hongrie	IG	100,00%	100,00%
SNC Meunier Gestion				France	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Bank (Polska) SA				Pologne	IG	100,00%	100,00%
Weatheralls Consultancy Services Limited	1	9		Royaume-Uni	IG	100,00%	79,62%	BNP Paribas Bank NV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Capital Investments Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Capital Markets Group Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Commodity Futures Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas E & B Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Equities Italia SIM SPA		5		Italie			
								BNP Paribas Finance plc				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Fixed Assets Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Guernesey Limited		5		Royaume-Uni			
								BNP Paribas Luxembourg sa				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Net Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Services				Suisse	IG	100,00%	99,99%
								BNP Paribas Sviluppo				Italie	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas Suisse SA				Suisse	IG	99,99%	99,99%
								BNP Paribas UK Holding Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas UK Holdings Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas UK Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								BNP Paribas ZAO				Russie	IG	100,00%	100,00%
								Dealremote Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								Paribas Management Service Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
								Paribas Trust Luxembourg SA				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
								Robin Flight Limited			2	Irlande	IG	100,00%	100,00%
								Swallow Flight Limited			2	Irlande	IG	100,00%	100,00%
								Utexam Limited		2		Irlande	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle



Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
<b>AMERIQUES</b>								BNP Paribas Finance Incorporated				Etats-Unis	IG		
BNP Andes				Perou	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas New Zealand Limited				Nouvelle Zelande	IG		
BNP Paribas Asset Management Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	BNP Paribas Principal Incorporated				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Brasil SA				Brésil	IG	100,00%	100,00%	Bougainville BV		1		Pays-Bas	IG		
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated			6	Etats-Unis				China Samantha Finance 1			2	France	IG		
BNP Paribas Canada				Canada	IG	100,00%	100,00%	China Samantha Finance 2			2	France	IG		
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	China Samantha Finance 3			2	France	IG		
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	99,99%	Crisps Limited				Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Leasing Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Eliopée Limited			3	Jersey	IG		
BNP Paribas North America Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Epimetheus Investments Limited				Iles Cayman	IG		
BNP Paribas RCC Incorporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Euroliberté PLC			3	Irlande	IG		
BNP Paribas Securities Corporation				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	European Hedged Equity Limited			2	Iles Cayman	IG		
Capstar Partners LLC				Etats-Unis	IG	100,00%	93,00%	Fidex PLC				Royaume-Uni	IG		
Cooper Neff Advisors Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Filip Partnership			5	Royaume-Uni			
Cooper Neff Group Incorporated				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Global Guaranteed Cliquet Investment				Iles Cayman	IG		
French American Banking Corporation - F.A.B.C				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Global Guaranteed Equity Limited			2	Iles Cayman	IG		
Paribas North America				Etats-Unis	IG	100,00%	100,00%	Global Hedged Equity Investment Limited				Iles Cayman	IG		
Petits Champs Participações e Serviços SA				Brésil	IG	100,00%	100,00%	Global Protected Alternative Investments Limited			2	Iles Cayman	IG		
<b>ASIE - OCEANIE</b>								Global Protected Equity Limited			2	Iles Cayman	IG		
BNP Equities Asia Limited				Malaisie	IG	100,00%	100,00%	Harewood Investments N°1 Limited			2	Royaume-Uni	IG		
BNP Paribas (China) Limited				Chine	IG	100,00%	100,00%	Harewood Investments N°2 Limited			2	Royaume-Uni	IG		
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Harewood Investments N°3 Limited			2	Royaume-Uni	IG		
BNP Paribas Asia Equities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Harewood Investments N°4 Limited			2	Royaume-Uni	IG		
BNP Paribas Equities Group Australia Limited		5		Australie				Henaross PTY Limited				Australie	IG		
BNP Paribas Equities Hong Kong		5		Hong-Kong				Iliad Investments PLC			2	Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Joconde SA				Luxembourg	IG		
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Lafitte Participation 2			2	France	IG		
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited				Australie	IG	100,00%	100,00%	Liquidity Limited			2	Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Peregrine (Malaisie) Limited		5		Malaisie				Lock-In Global equity Limited			2	Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Limited				Singapour	IG	100,00%	100,00%	Marc Finance Limited			2	Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Peregrine Capital Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Mexita Limited N° 2				Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Peregrine Futures Limited		5		Hong-Kong				Mexita Limited N° 3				Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Peregrine Investment Limited		5		Hong-Kong				Mexita Limited N° 4				Iles Cayman	IG		
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Limited				Thaïlande	IG	100,00%	100,00%	Mistral Investments SA				Luxembourg	IG		
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Limited				Corée du Sud	IG	100,00%	100,00%	Olan 2 Enterprises PLC			3	Irlande	IG		
BNP Paribas Peregrine Securities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Paregof				France	IG		
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Limited				Singapour	IG	100,00%	100,00%	Parritye Property Pty Limited				Australie	IG		
BNP Paribas Securities Australia Limited		5		Australie				Robin Flight Limited			2	Irlande	IG		
BNP Paribas Securities (Taiwan) Limited			2	Taiwan	IG	100,00%	100,00%	Singapore Emma Finance 1 SAS				France	IG		
BNP Paribas Peregrine Services Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Singapore Emma Finance 2 SAS			2	France	IG		
BNP Paribas Securities Limited				Hong-Kong	IG	100,00%	100,00%	Sirocco Investments SA				Luxembourg	IG		
PT Bank BNP Paribas Indonésia				Indonésia	IG	100,00%	99,99%	St Maarten CDO Limited			2	Iles Cayman	IG		
PT BNP Lippo Utama Leasing			5	Indonésia				Starbird Funding Corporation			3	Etats-Unis	IG		
PT BNP Paribas Peregrine		9		Indonésia	IG	99,00%	99,00%	Sunny Funding Limited			2	Iles Cayman	IG		
<b>Structures Ad Hoc</b>								Swalow Flight Limited			2	Irlande	IG		
54 Lombard Street Investments Limited		1		Royaume-Uni	IG			Tender Option Bond Municipal program				Etats-Unis	IG		
ARV International Limited		2		Iles Cayman	IG			Thésée Limited			3	Jersey	IG		
Altels Investment Limited		2		Iles Cayman	IG			Thunderbird Investments PLC			2	Irlande	IG		
BNP Paribas (New Zealand) Finance Limited		2		Nouvelle Zelande	IG										
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV				Pays-Bas	IG										
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH				Allemagne	IG										

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
<b>AUTRES ACTIVITES</b>															
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>															
Banexi Société de Capital-Risque				France	IG	100,00%	99,99%	SARL Csepel 2002		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Carbone Lorraine		3	4	France	ME			SARL Debreceen 2002		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Claireville				Belgique	IG	100,00%	100,00%	SARL Effe Kappa		1		Italie	IP	50,00%	26,65%
Cobema				Belgique	IG	100,00%	100,00%	SARL Galiera Commerciale Klepierre			2	Italie	IG	100,00%	53,30%
Cobepa Technology				Belgique	IG	100,00%	100,00%	SARL Gyor 2002		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Compagnie Benelux Paribas - COBEPA (Groupe)		8	4	Belgique				SARL Immobiliare Magnolia				Italie	IG	85,00%	45,30%
Compagnie Financière Ottomane				Luxembourg	IG	96,61%	96,61%	SARL Kanizsa 2002		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Erbe			3	Belgique	ME	47,01%	47,01%	SARL Kaposvar 2002		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Evalis			3	France	IG	63,32%	63,32%	SARL Miskolc 2002		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Gepeco				Belgique	IG	100,00%	100,00%	SARL Novate				Italie	IG	85,00%	45,30%
NHG Guyomarc'h			6	France				SARL Nyiregyhaza Plaza		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
Paribas Participation Limitée				Canada	IG	100,00%	100,00%	SARL P S G				Italie	IP	50,00%	19,99%
Sagal			6	France				SARL Plaza Center Management		1		Hongrie	IG	50,00%	26,65%
								SARL Szegeed Plaza		1		Hongrie	IP	100,00%	53,30%
								SARL Szolnok Plaza		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
								SARL Uj Alba		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
								SARL Zalaegerszeg Plaza		1		Hongrie	IG	100,00%	53,30%
								SAS 192 avenue Charles De Gaulle				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS 21 Kleber				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS 21 la Perouse				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS 43 Grenelle				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS 43 Kleber				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS 46 Notre-Dame des victoires				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS 5 Turin			6	France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Baudot Massy				France	IG	100,00%	53,29%
								SAS Cande				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS CB Pierre				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Cecobil				France	IP	50,00%	26,65%
								SAS Cecoville				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Centre Jaude Clermont				France	IG	99,99%	53,29%
								SAS Concorde Puteaux				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Doumer Caen				France	IG	99,96%	53,28%
								SAS du 23 avenue Marignan				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Espace Cordeliers				France	IP	50,00%	26,65%
								SAS Espace Dumont D'Urville				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Espace Kleber				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Flandre				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Holding Gondomar 1				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Holding Gondomar 3				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Issy Desmoullins				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS KLE 1 (ex SAS Klepierre Transactions)				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Kleber Levallois				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Klecar Participations Italia				France	IG	83,00%	44,24%
								SAS Klemurs				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Klepierre Finance				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Klepierre Hongrie		1		France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Le Havre Capelet				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Le Havre Tourneville				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Leblanc Paris 15				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Louis David			6	France			
								SAS LP7				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Marseille Le Merlan				France	IG	100,00%	53,30%
								SAS Melun Saint-Peres				France	IG	99,98%	53,29%

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005		Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Métho de	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts							% contrôle	% intérêts
SAS Odysseum Place de France				France	IG	70,00%	37,31%	SNC Kletransactions		2		France	IG	100,00%	53,30%
SAS Oise Cergy		6		France				SNC Le Barjac Victor				France	IG	100,00%	53,30%
SAS Opale				France		100,00%	53,30%	SNC Le Havre Lafayette				France	IP	50,00%	26,65%
SAS Poitiers Alienor				France	IG	100,00%	53,30%	SNC Le Havre Vauban				France	IP	50,00%	26,65%
SAS Saint-Andre Pey berland				France	IG	100,00%	53,30%	SNC Maille Nord 4			5	France			
SAS Segecar		6		France				SNC SCOO (ex Sas Secmarne)				France	IG	79,94%	42,61%
SAS Soaval				France	IP	50,00%	19,99%	SNC Ségécé Loisirs Transactions				France	IG	100,00%	39,97%
SAS Socoseine				France	IG	100,00%	49,97%	SNC Soccendre				France	IG	100,00%	40,11%
SAS Strasbourg La Vigie				France	IG	99,85%	53,22%	SNC Sodevac				France	IG	100,00%	53,30%
SAS Suffren Paris 15				France	IG	100,00%	53,30%	SRO F M C Central europe				République Tch	IG	75,00%	29,98%
SAS Toulouse Mermoz		2	6	France				Vignate		6		Italie			
SAS Tours Nationale				France	IG	100,00%	53,30%	Zobel Investment BV		5		Pays-Bas			
SC Antin Vendome			5	France				<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation</b>							
SC Centre Bourse				France	IG	100,00%	53,30%	Capefi				France	IG	100,00%	100,00%
SC Solorec				France	IG	80,00%	42,64%	Compagnie Immobiliere de France				France	IG	100,00%	100,00%
SCI 8 rue du Sentier		6		France				Ejesur				Espagne	IG	100,00%	100,00%
SCI Aurora		1	6	France				SAS 5 Kleber				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Bassin Nord				France	IP	50,00%	26,65%	SAS Foncière de la Compagnie Bancaire				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Bègles Papin		2		France	IG	100,00%	53,30%	SCI Immobilière Marché Saint-Honoré				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Chaptal Alun			6	France				SCI Rueil Caudron			2	France	IG	100,00%	99,98%
SCI Noble Cafeteria		1	6	France				Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Noble Galerie		1	6	France				<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>							
SCI Noble Restauration		1	6	France				Antin Participation 4				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Orengal		1	6	France				Antin Participation 5				France	IG	100,00%	100,00%
SCI Secovalde				France	IG	40,00%	21,32%	Axa Re-finance			4	France			
SCI Tour Marcel Brot				France	IG	100,00%	53,30%	BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
SCS Begles Arcins				France	IP	50,00%	26,65%	BNP Paribas Emergis				France	IG	100,00%	100,00%
SCS Klecar Europe Sud				France	IG	83,00%	44,24%	BNP Paribas International BV				Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%
SCS Ségécé				France	IG	75,00%	39,97%	BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)			1	France	ME	50,00%	50,00%
Ségécé Hellas Réal Estate Management		2	2	Grèce	IG	100,00%	53,30%	BNP Paribas UK Treasury Limited				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
Seravalle SPA		1		Italie	IG	100,00%	53,30%	Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer				France	IG	99,99%	99,99%
SL Centros Shopping Gestion			7	Italie	IG	75,00%	39,97%	Compagnie d'Entreprises Industrielles et Commerciales				France			
SNC Fonciere Saint Germain				France	IG	100,00%	53,30%	Compagnie Bancaire Uk Fonds B				Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%
SNC Galae				France	IG	100,00%	46,50%	Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P				France	IG	100,00%	100,00%
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois				France	IG	100,00%	53,30%	Financière BNP Paribas				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Jardins des Princes				France	IG	100,00%	53,30%	Financière Marché Saint Honoré				France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC1				France	IG	100,00%	44,24%	Finaxa				France	ME	13,04%	20,90%
SNC KC10				France	IG	100,00%	44,24%	GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM			2	France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC11				France	IG	100,00%	44,24%	Kle 65				France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC12				France	IG	100,00%	44,24%	Kle 66				France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC2				France	IG	100,00%	44,24%	Luxpar-Ré				Luxembourg	IG	100,00%	100,00%
SNC KC20				France	IG	100,00%	44,24%	Omnium Gestion Developpement Immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC3				France	IG	100,00%	44,24%	Paribas International				France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC4				France	IG	100,00%	44,24%	Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin				Luxembourg	IG	99,99%	99,99%
SNC KC5				France	IG	100,00%	44,24%	Quatch				France	IG	99,96%	99,96%
SNC KC6				France	IG	100,00%	44,24%	Sagip				Belgique	IG	100,00%	100,00%
SNC KC7				France	IG	100,00%	44,24%	Sas Klefinances				France	IG	100,00%	100,00%
SNC KC8				France	IG	100,00%	44,24%	SNC Bincofi			5	France			
SNC KC9				France	IG	100,00%	44,24%	Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI			2	France	IG	100,00%	100,00%
SNC Kleber la Perouse				France	IG	100,00%	53,30%	Société Centrale d'Investissement				France	IG	100,00%	100,00%
SNC Klecar France				France	IG	83,00%	53,30%								
SNC Klegestion				France	IG	100,00%	53,30%								
SNC Klepierre Conseil				France	IG	100,00%	53,30%								

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

# GROUPE BNP PARIBAS

Dénomination	(A)	(B)	(C)	Pays	Méthode	30 juin 2005	
						% contrôle	% intérêts
Société Française Auxiliaire - S.F.A.				France	IG	100,00%	100,00%
Société Jovacienne de Participations				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Bail				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Entreprises				France	IG	100,00%	100,00%
UCB Group Limited			5	Royaume-Uni			
UCB Locabail immobilier				France	IG	100,00%	100,00%
Verner Investissements (Groupe)	1			France	ME	41,10%	41,10%
<b>Structures Ad Hoc</b>							
Antin Participation 7				France	IG		
Antin Participation 13				France	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 1				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 2				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 3				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 4				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 6				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Medium Term Notes Program				Etats-Unis	IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC				Etats-Unis	IG		
BNP US Funding LLC				Etats-Unis	IG		

(A) Mouvements au premier semestre 2004	
(B) Mouvements au second semestre 2004	
(C) Mouvements au premier semestre 2005	
1 - Acquisition	6 - Fusion entre entités consolidées
2 - Création, franchissement de seuil	7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale
3 - Entrée de périmètre IFRS	8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence
4 - Cession	9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale
5 - Déconsolidation	10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle

## 5.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

### Acquisition de TEB Mali

En février 2005, BNP Paribas a acquis une participation de 50% dans la holding TEB Mali qui détient 84,25% de la Banque Turk Ekonomi Bankasi (TEB). Le groupe Colakoglu reste actionnaire de TEB Mali à hauteur de 50%.

TEB est une banque universelle de taille moyenne, qui propose à travers ses filiales une gamme de services complète de produits financiers à une clientèle d'entreprises et de particuliers, dont le financement de commerce international, le crédit-bail, l'affacturage, le crédit à la consommation, les dépôts, la gestion de trésorerie et la gestion d'actifs, l'assurance, la banque d'investissement, le conseil et le courtage. Son réseau comprenait au moment de l'acquisition 85 agences et 2 banques hors Turquie.

Les actifs et passifs de cette entité ont été comptabilisés à leur valeur de marché ou son équivalent à la date d'acquisition et sont composés essentiellement :

- à l'actif, de prêts à la clientèle pour 1 476 millions d'euros, soit 738 millions d'euros pour la part de BNP Paribas
- au passif, de dépôts de la clientèle pour 1 781 millions d'euros, soit 891 millions d'euros pour la part de BNP Paribas

Le prix d'acquisition s'est élevé à 252 millions de dollars, soit une contrevaletur à la date d'acquisition de 198 millions d'euros. Un ajustement du prix lié à la profitabilité future de TEB et payable au début de 2008 a été conclu entre les parties. Des frais liés à l'acquisition ont été enregistrés pour 6 millions d'euros. L'écart d'acquisition déterminé provisoirement a été enregistré à l'actif pour une contrevaletur de 122 millions d'euros au 30 juin 2005. La valeur de cet écart d'acquisition s'appuie sur les perspectives de croissance très favorables de TEB. De plus, la prise de participation de BNP Paribas dans la holding de contrôle du groupe TEB est l'occasion de nouer de nombreux partenariats opérationnels dans des domaines aussi divers que le financement export et des matières premières, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, le leasing et la banque de détail, dynamisant ainsi le savoir faire et la gamme de produits du groupe TEB.

TEB Mali a été consolidé à partir de sa date d'acquisition, et a contribué pour 9 millions d'euros au résultat net de BNP Paribas au titre du premier semestre 2005. L'impact de cette acquisition est une augmentation de la trésorerie nette du groupe BNP Paribas de 40 millions d'euros.

## 5.d INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'OPERATION GALERIES LAFAYETTE

BNP Paribas a acquis fin mars 2005 29,5 % des actions des Galeries Lafayette dans le cadre d'un protocole d'accord qui prévoit notamment l'organisation d'un contrôle conjoint sur Cofinoga. Ce protocole se traduira sur le deuxième semestre de l'exercice par l'apport de ces titres à la holding de contrôle Motier (ex-Semad) qui détiendra ainsi à l'issue des offres publiques qu'elle a par ailleurs lancées, 99,9% du capital des Galeries Lafayette. BNP Paribas détiendra de la sorte 37% de Motier, dans le cadre d'un pacte d'actionnaires prévoyant notamment les conditions de liquidité de sa participation. En substance, ces conditions conduiront à qualifier la moitié de la participation de prêt, et la moitié d'actif disponible à la vente.

Au 30 juin 2005, les actions Galeries Lafayette détenues ont été classées en actif disponible à la vente.